

Beauchamp, le 30 septembre 2022

Décision n° 2022-DEC-17

Accusé de réception en préfecture  
095-269500237-20220930-2022-DEC-17-AR  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

**SIGNATURE DU CONTRAT DE RESERVATION POUR UNE VISITE AU CHÂTEAU D'AUVERS SUR OISE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE**

La Présidente du CCAS,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R 123-21 et R 123-22,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 25 juin 2020, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration donnée à la Présidente et à la Vice-présidente,

Considérant qu'il est prévu de mettre en place dans le cadre de la semaine bleue une visite au château d'Auvers-sur-Oise dont le programme est un parcours Scénographique ;

**Article 1er** : **DECIDE** de signer le contrat de réservation avec le Château d'Auvers ouvert sous le numéro Siret 22950127500684 et code APE 91.03Z, situé Le Château de Lery 95430 à Auvers-sur-Oise ;

**Article 2** : Cette visite se déroulera le 6 octobre 2022 pour un groupe composé de 15 personnes ;

**Article 3** : La dépense d'un montant de 165 € sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget du CCAS ;

**Article 4** : La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

**Article 5** : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire certifie que  
cette décision a été  
mise en ligne sur le  
site de la ville le

06 OCT 2022



Le Maire,  
Présidente du CCAS,

*Franoise Nordmann*  
Franoise NORDMANN